

Conseil d'école exceptionnel jeudi 12/09/2013

Début du conseil : 17H30

Présents:

Parents d'élèves :

M. Reboussin (UNAAPE)
Mme Moreira (UNAAPE)
M. Robert (UNAAPE)
Mme Di Mascio (UNAAPE)
Mme Nedelec (UNAAPE)

Enseignants :

M. Vigneulle : Directeur
Mme De Herder
Mme Fourot
Mme Bourdoulous
Mme L'Hénoret
Mme Dewitte
Mme Guerin-Bouziane
M. Morin
Mme Lioret

Représentante de la mairie : Mme Bredas

Excusés : Mme Boutenel, Mme Brusson, M. Canault

1) Objet du conseil et rappel de la loi

Le directeur rappelle l'objet de ce conseil d'école extraordinaire: donner un avis sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires retenue par la municipalité et l'IEP après la concertation qui a eu lieu au premier semestre 2013.

Le directeur rappelle le cadre et les objectifs de la loi: 9 demi-journées de classes avec 5h30 maximum par jour, une pause méridienne de 1 h 30 minimum, respect des rythmes biologiques, meilleure répartition de temps d'enseignement (rappel de la comparaison avec les autres pays européens).

2) Elaboration du projet

Le directeur rappelle la manière d'élaboration du présent projet : groupe de travail municipal avec des directeurs d'école représentant les enseignants, des représentants des fédérations de parents d'élèves et Mme l'Inspectrice.

Le directeur diffuse le projet retenu. Il rappelle que pour le moment il s'agit de fixer le cadre de la semaine et que nombres de points restent en suspens mais que le choix de la municipalité de reporter l'application d'une année permettra de résoudre tous ces points notamment le contenu des TAP. L'année permettra aussi à l'équipe pédagogique d'élaborer au mieux le temps de l'APC notamment après la publication de textes du gouvernement qui devraient nous fournir des pistes nouvelles.

3) Débat

Les représentants des parents d'élèves s'étonnent du choix retenu. Ils rappellent que le président de leur fédération a soumis un autre-projet d'aménagement (4bis) qui leur convient mieux et s'étonnent du « passage en force » de la municipalité et de l'éducation nationale. Ils souhaitent savoir ce qui motive ce choix de manière impérative et le rejet de leur projet. Ils diffusent (via un smart-phone) le projet 4bis auprès des autres membres du conseil.

Le projet retenu manque à leurs yeux de régularité et pour eux la matinée du mercredi matin est trop longue.

La représentante de la municipalité rappelle quel est le projet qui a fait l'objet de concertation et que c'est celui retenu en juin par le groupe de travail.

4) Avis sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires.

L'avis du conseil d'école est défavorable au projet présenté par 12 votes contre, 2 pour et 1 abstention.

Contre: les 5 parents d'élèves présents et 7 enseignants

Pour : 1 enseignant et la représentante de la municipalité.

Abstention: 1 enseignante.

Fin du conseil: 18 h 10

La Secrétaire

Le Directeur

Laure L'HÉNORET

Dominique VIGNEULLE